

**proposition de
classement en réserve
naturelle de l'anse
d'yffiniac**

Amis de la terre
DHIANE
GEPN
SEPNB
YODE

octobre 81.

S O M M A I R E

	PAGES
I. - Présentation du projet	1 à 2
II. - Rapport synthétique sur les principales richesses naturelles de l'Anse d'YFFINIAC	1 à 18
III. - Incidences socio-économiques du projet	1 à 3
IV. - Délimitation géographique de l'emprise du projet de réserve	1 à 2
V. - Projet de règlement intérieur en vigueur sur le territoire de la réserve	1 à 2

**demande de classement de l'anse
d'yffiniac en réserve naturelle**

1. présentation du projet



DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ANSE D'YFFINIAC EN RESERVE NATURELLE

PRESENTATION DU PROJET

Chaque marée découvre en fond de Baie de Saint Brieuc quelque 3.000 hectares d'estran sablo-vaseux, de la plage des Rosaires en Plérin jusqu'à l'flot du Verdelet en Pléneuf Val André.
L'ANSE D'YFFINIAC y prend une place importante, par sa superficie (900 ha), mais aussi et surtout parce que, biologiquement, elle en est la zone la plus riche.

Les nombreuses études de productivité globale effectuées dans des milieux similaires, tant en France qu'à l'étranger, ont mis en évidence la très riche productivité de ces zones intertidales où la conjugaison de divers facteurs (faible profondeur, jeu des marées, apports des cours d'eau, lumière...) crée des conditions particulièrement favorables au développement des populations végétales et animales. Cette productivité importante profite toujours au milieu marin environnant.

Une étude de ce type reste à mener sur le site d'Yffiniac, mais nous disposons toutefois d'extrapolations faites à partir des résultats obtenus ailleurs dans des conditions très voisines (G.E.P.N. - S.E.P.N.B. 1978). Malgré l'imprécision inhérente à ce mode d'approche, ces extrapolations montrent que, de toute évidence, la richesse biologique de l'Anse d'Yffiniac est très grande. Les exemples, bien quantifiés cette fois, fournis par deux maillons de la chaîne alimentaire - les mollusques et les oiseaux - le démontrent d'ailleurs de façon indiscutable.

Le projet M.A.R. avait retenu l'avifaune comme indicateur important de la richesse des zones humides.
La conférence d'Heiligenhafen a défini les niveaux d'indices avifaunistiques à partir desquels devait s'effectuer le classement des zones humides (SMART, 1976). Travaillant sur ces bases, le Bureau International de Recherches sur la Sauvagine (I.W.R.B.) a classé l'Anse d'Yffiniac en "zone humide d'importance internationale", classement renforcé depuis par l'évolution locale des effectifs de Bernaches.

Les conclusions de la Convention de Ramsar exhortent les Gouvernements à promouvoir la conservation des zones humides incluses dans la liste des sites d'importance internationale pour la sauvegarde de l'avifaune. Nous lisons d'ailleurs dans un document émanant du Ministère de l'Environnement (DERENNE, 1979) : "Anse d'Yffiniac : projet de réserve naturelle".

En présentant ce dossier à l'Administration, les Associations signataires souhaitent apporter quelques éléments qui permettraient à ce projet d'aboutir.

Dans l'Anse d'Yffiniac la tranquillité des oiseaux est assurée depuis 1973 par la création d'une réserve de chasse sur le domaine public maritime.

Mais, si cette mesure a rapidement profité aux oiseaux, elle ne peut en rien suffire à assurer la pérennité du site : dans le cadre d'une telle réserve

la législation se contente de régler les actions de chasse mais n'accorde aucune protection particulière contre les diverses agressions que subit le milieu.

Or, déjà, différents facteurs de pollution (qui entraînent, par exemple, un appauvrissement de la productivité par une baisse de la qualité des apports d'eau douce) affectent l'Anse. Plus, la réalisation de projets d'aménagement actuellement à l'étude entraînerait, entre autres choses, un envasement important du fond de l'Anse, ce qui modifierait profondément le milieu et les biocénoses et se répercuterait sur la production primaire et secondaire.

C'est pourquoi, face aux agressions qui touchent déjà l'Anse d'Yffiniac, et face aux menaces encore plus fortes qui se font sentir, il paraît urgent de prendre les mesures qui, par une législation appropriée, permettraient d'assurer la conservation de ce milieu naturel.

Il en va de l'avenir des populations d'oiseaux, mais aussi du devenir de la qualité de l'environnement en région briochine. Et nous parlons là aussi bien de l'environnement socio-économique (retombées sur la pêche et la conchyliculture de la productivité primaire de l'anse), que de l'environnement socio-culturel (lieu de contact privilégié entre le citoyen et la nature, l'Anse d'Yffiniac est un lieu récréatif - voire éducatif - dont le rôle pourrait être amplifié par un aménagement adéquat : nous renvoyons là au dossier socio-économique).

Bibliographie citée :

DERENNE P. 1979. Atlas des réserves d'avifaune aquatique.
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

G.E.P.N.-S.E.P.N.B. 1978. Richesses de la Baie de Saint Briec.
CDDP, St Briec.

SCOTT D.A. 1980. A preliminary inventory of wetlands of international importance for waterfowl in West Europe and Northwest Africa. I.W.R.B.

SMART M. 1976. Proceedings of the International Conference for Conservation of Wetlands and Waterfowl, Heiligenhafen, 1974. I.W.R.B.

**2. rapport synthétique sur les
principales richesses naturelles
de l'anse d'yffiniac**

rapport synthétique

sur les principales richesses

naturelles de l'Anse d'Yffiniac.

I. L'ANSE D'YFFINIAC : SITE ET PAYSAGES.

" La vaste déchirure de l'anse d'Yffiniac découvre un paysage profond et sollicite agréablement l'oeil du voyageur attentif, de la route ou du fer, qui, à certains moments, peut l'embrasser en entier : paysage paisible et multiple, créé par l'union intime d'une campagne minutieuse avec la mer changeante et son encadrement de rigides falaises.

Tant d'éléments concourent à lui donner son caractère : son cadre rectiligne, austère, la mer variée et le flot qui en multiplie le charme, les bosquets tranchant brutalement avec les champs sans clôtures, mille petits détails. Et surtout, cette faculté de renouvellement selon les saisons, l'état des cultures, la couleur du ciel, l'heure du jour..."

M. FRABOULET

Le fond de l'Anse d'Yffiniac constitue une zone remarquable sur le plan paysager. C'est une vaste étendue sans talus où le regard plonge naturellement de toutes les hauteurs environnantes.

Il faut cependant regretter que cet espace soit de plus en plus envahi par des constructions individuelles dispersées çà et là sur ses flancs. Ce "mitage" d'un espace particulièrement sensible témoigne de l'absence d'une protection d'ensemble de la partie terrestre du site : ceci forme contraste avec l'habitat ancien de type groupé et d'aspect discret.

La partie maritime est demeurée à peu près dans son état naturel, à l'exception de la zone des polders que recouvrent les cultures légumières et où les constructions commencent aussi à se multiplier.

La partie maritime: c'est une ancienne zone continentale ennoyée (transgression flandrienne) puis remblayée par sédimentation et colonisation végétale dans sa partie la plus haute.

Le matériau de remblai est la tange des baies et des estuaires (terme local : "marne"). Il est constitué par un dépôt sablo-vaseux, à argile plus ou moins plastique ; perméable et lité, ce dépôt contient une proportion élevée de calcaire. Pour cette raison la "marne" est utilisée dans la région comme amendement.

La rigidité de cette vase l'empêche de s'écouler avec la marée descendante. Quand elle reste nue, il peut s'y ouvrir des fentes de dessiccation. En bordure du littoral, devenant dure et grenue, elle est peu à peu colonisée par les Spartines.

Les dépôts les plus élevés forment le schorre, recouvert seulement par les très fortes marées; la partie inférieure forme la slikke recouverte à chaque marée haute. Un talus, ou microfalaise, constitue une rupture de pente, en général bien marquée, entre ces deux niveaux.

La nature du sédiment varie avec le niveau, de même que l'importance de l'érosion :

- la sédimentation est plus sableuse au niveau des chenaux; la proportion d'éléments fins croît vers la haute slikke, plus argileuse.
- l'érosion est responsable de la formation de la microfalaise entre slikke et schorre; au niveau du schorre ses effets sont plus limités : il y a seulement érosion latérale sur les flancs des marigots et des rigoles qui les relient les uns aux autres.

Rivières et chenaux: trois rivières aboutissent au fond de l'Anse d'Yffiniac. Ce sont, par ordre d'importance croissante : la rivière de St René, le St Jean et l'Urne. Leurs cours serpentent au travers des polders et dans la partie haute du schorre avant de se joindre en un seul vaste chenal qui longe d'abord la partie Ouest de l'Anse, puis la traverse en diagonale pour passer sur son flanc Est. Le chenal alors s'élargit et forme sur l'estran la grande filière ; celle-ci se divise en plusieurs bras secondaires enfoncés de 50 à 60 cm dans le sable et se déplaçant très souvent.

Toute la surface du schorre est elle-même parcourue par de petits chenaux de calibre variable appelés les "neaux". Une hiérarchie s'y est établie, qui va de l'étroit filet à des rigoles de plus en plus larges à mesure qu'augmente le nombre des confluences. Finalement ce sont de véritables petits ruisseaux qui aboutissent ici et là dans le chenal principal. Le tracé de tous ces chenaux évolue dans le temps à cause des nombreux méandres qu'ils dessinent : les berges heurtées par le courant sont sapées, des pans s'effondrent qui seront ensuite emportés lors du jusant. Le matériau étant très tendre, l'évolution est souvent rapide. Là où la végétation maintient le sable, les bords sont parfois abrupts. La profondeur se marque surtout en amont : entre les Grèves de Langueux et les levées du polder d'Hillion elle peut atteindre 2 mètres environ.

Les grèves et polders: les anciens marais maritimes ont été au fil des ans transformés en terres de culture. Une surface non négligeable a été ainsi gagnée sur la mer par les communes d'Hillion, Yffiniac et Langueux.

Sur la commune d'Hillion, une importante levée de terre et de pierres délimite un polder typique ; sa partie Nord est plus ou moins attaquée par la mer aux grandes marées. Un chemin d'exploitation situé juste en arrière de la levée permet un remarquable coup d'oeil sur une grande partie des herbues et sur les chenaux.

Les polders d'Yffiniac occupent l'extrême fond de l'Anse; une route les longe du côté de la mer : ceci leur fait perdre en partie leur aspect de polders typiques. Les constructions y sont de plus en plus nombreuses.

Sur la commune de Langueux il ne s'agit plus aujourd'hui de polders : la construction de la route des Grèves en 1856, puis celle d'une ligne de chemin de fer en 1915 ont fait perdre à cette région gagnée autrefois sur les marais littoraux toutes les traces physiologiques d'un polder.

Les pentes et falaises: au fond de l'Anse c'est par une pente très douce que la plaine littorale se raccorde aux reliefs environnants. Plus au Nord, à partir de St Ilan sur le versant Ouest et de Pissoison sur le versant Est, il existe de véritables falaises. La végétation y est naturelle et assez dense. Là où la pente n'est pas trop forte, entre St Ilan et La Cage, des sentiers permettent d'y grimper.

Du côté de Languieux les coteaux environnants sont couverts de cultures, à l'exception de la zone boisée du château de St Ilan. Du côté d'Hillion, où par endroits ils sont abrupts, les arbres et les arbustes sont abondants.

L'ancienne voie ferrée a été aménagée du côté Ouest en une promenade ombragée et agréable depuis l'ancienne briqueterie de St Ilan jusqu'à la Grève des Courses en Cesson. Ce parcours offre des points de vue superbes.

II. LES POPULATIONS ANIMALES.

1. Les Invertébrés. Les chiffres communiqués par le Service des Affaires Maritimes montrent que l'Anse d'Yffiniac tient une place de choix dans la production nationale de Coques (*Cardium edule*), 80 à 100 tonnes y étant pêchées puis commercialisées chaque année. Ces coques ne forment toutefois qu'une part des mollusques de l'Anse (biocénoses à *Tellina tenuis* et *Donax vittatus*). La présence en grand nombre de ces bivalves, auxquels s'ajoutent des myriades de vers marins (Annélides), reflète une très riche production planctonique, élément fondamental de la productivité primaire de la Baie.
2. Les Oiseaux. L'ensemble de ces invertébrés nourrit nombre des milliers d'oiseaux qui séjournent ici en période de migration et tout l'hiver : bon an, mal an, quelque 10 à 13.000 Limicoles et Anatidés hivernent ici, et plus de 100 espèces d'oiseaux strictement inféodés au milieu aquatique y ont été observées. Si l'on prend en compte les oiseaux plus ubiquistes, ce sont près de 200 espèces qui ont été recensées. Les décomptes régulièrement entrepris sous l'égide du Bureau International de Recherches sur la Sauvagine (I.W.R.B. / B.I.R.S. France) montrent que l'Anse d'Yffiniac est un des tout premiers lieux d'hivernage en France pour l'Huitrier-pie (*Haematopus ostralegus*), le Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*) et la Barge rousse (*Limosa lapponica*). Les stationnements du Bécasseau maubèche atteignent ici un pourcentage tel de la population globale de l'espèce que l'Anse d'Yffiniac a été classée parmi les 42 sites français reconnus d'importance internationale pour la sauvegarde de l'avifaune. La Bernache cravant (*Branta b. bernicla*) fréquente l'Anse en nombre chaque année croissant, dépassant largement en janvier 1981 le seuil de 1 % de la population mondiale de l'espèce : pour cela aussi l'ANse d'Yffiniac est un site d'importance internationale pour la sauvegarde des oiseaux du milieu aquatique.
3. Les Poissons. Il a été avancé que l'Anse pouvait jouer le rôle de frayère ou de nurserie pour les poissons de la Baie. Aucune étude n'ayant été menée en cette matière, ceci reste supposition. L'intérêt de l'Anse pour les poissons n'en demeure pas moins important, comme le montre la présence régulière de Bars (*Morone labrax*), poisson carnassier qui ne peut vivre sans une faune ichthyologique importante.

III. LA VEGETATION.

Végétation et facteurs du milieu.

Les plantes des sols salés (halophytes) manifestent deux caractères particuliers :

- leur aspect, comparable à celui des xérophytes (plantes "grasses" des milieux secs). De fait, nous avons ici des plantes charnues : cette convergence s'explique par le fait qu'il s'agit d'un milieu "physiologiquement sec" avec 2 à 3 % de chlorure de sodium dans le sol.

- leur degré de résistance au sel, plus ou moins variable. Leur répartition est liée à la salinité de la vase, à l'humidité du sol et du climat - en particulier au niveau du schorre, souvent émergé et donc soumis aux fluctuations atmosphériques.

La végétation des prés-salés.

Elle atteint ici un développement important, lui conférant une place notable pour les côtes du nord de la Bretagne.

Notons, en particulier, l'importante station de Spartine de Townsend. Il faut aussi signaler la présence d'espèces peu communes : *Ruppia maritima* (=rostellata), *Limonium occidentale*, *Polygogon monspeliensis*, et de quelques surfaces de roselières à *Phragmites communis* en bas de falaises.

Adjoints aux polders d'Hillion, ces prés-salés accentuent l'intérêt paysager de l'Anse.

- IV. LA GEOLOGIE. L'intérêt géologique non plus n'est pas absent d'Yffiniac : à la base de certaines falaises, des poudingues sont parmi les plus anciens témoignages de l'histoire géologique régionale, et les falaises de limons sont un bel exemple de dépôts quaternaires.

CONCLUSION

Nous sommes donc en présence d'un ensemble paysager intéressant doté d'une riche productivité primaire. Redistribuée au large par chaque marée, cette productivité profite au milieu marin environnant (nous ne soulignerons que l'exemple de la mytiliculture en Baie de Morieux - mais l'influence de l'Anse se poursuit certainement plus au large), et à une avifaune nombreuse et diversifiée.

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS EN ANNEXE

- 1/ -a- Importance des stationnements de trois espèces de Limicoles (Huitrier-pie, Barge rousse, Bécasseau maubèche) dans l'Anse d'Yffiniac.
- b- Importance des stationnements et cycle annuel de présence de la Bernache cravant dans l'Anse d'Yffiniac.
- 2/ Répartition et mouvements de l'avifaune dans l'Anse d'Yffiniac en fonction des marées.
- 3/ Les associations végétales des vases salées de l'Anse d'Yffiniac.
- 4/ Les formations géologiques de l'Anse d'Yffiniac.

- a.** Importance relative des effectifs de trois espèces de Limicoles dans l'Anse d'Yffiniac : l'Huitrier-pie (*Haematopus ostralegus*),
la Barge rousse (*Limosa lapponica*),
le Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*).
- Hivers 1973-1974 à 1978-1979.

Espèce	Moyenne des effectifs hivernaux à Yffiniac	% de l'effectif hivernant en France	effectif maximal à Yffiniac
HUITRIER-PIE	2.450	8 %	6.000
BARGE ROUSSE	500 ⁽¹⁾	16 % ⁽¹⁾	1.500
BECASSEAU MAUBECHÉ	2.900	40 %	10.000

(1) depuis l'hiver 1976-1977, la population locale de Barges rousses s'est haussée au niveau moyen de 1.000 individus (maximum : 1.800 ind.), soit 20 à 45 % de l'effectif hivernant en France.

Sources : G.E.P.N. / S.E.P.N.B. 1978.

MAHEO 1980. Limicoles séjournant en France, janv. à mars 1979.

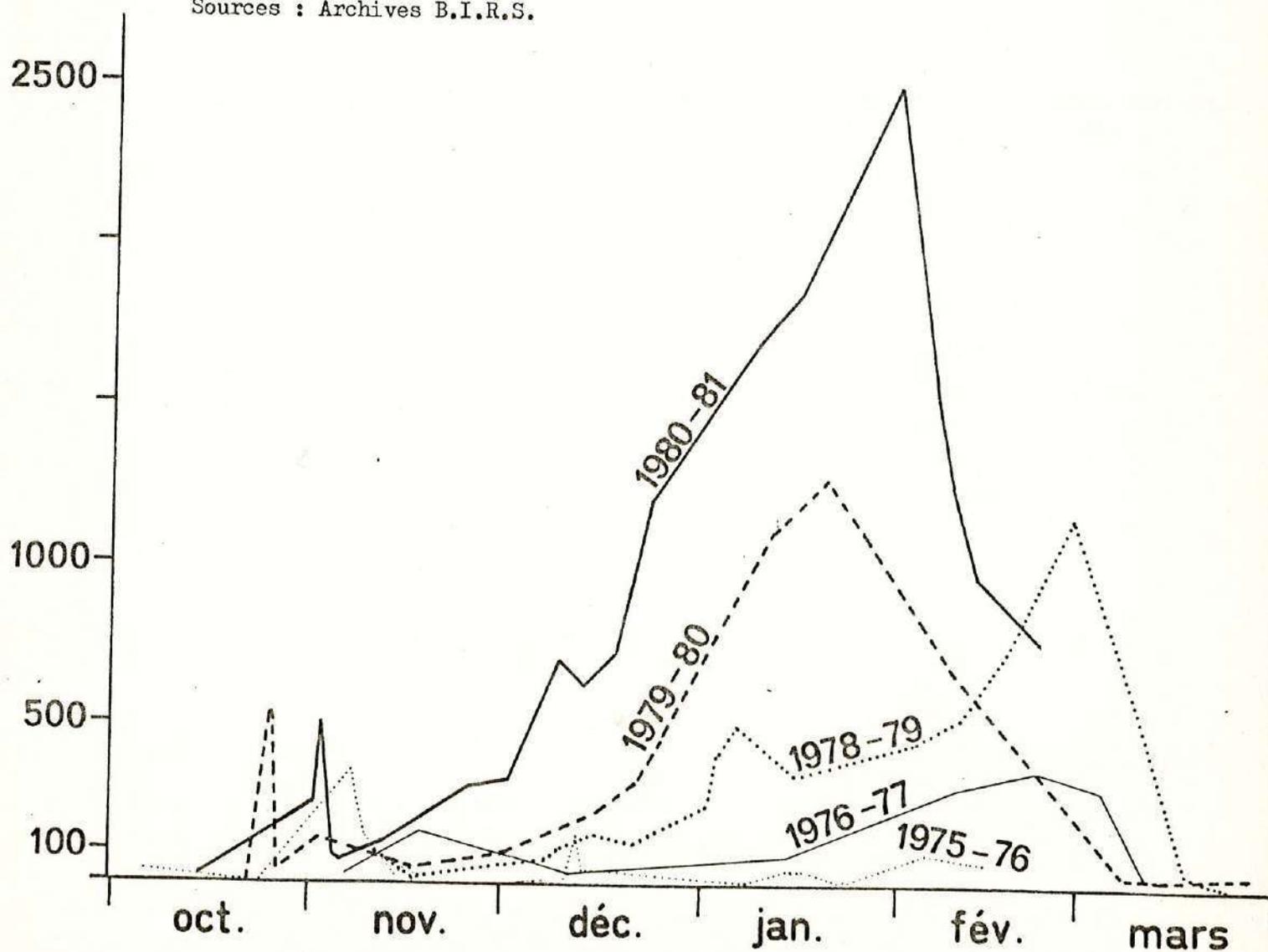
Archives B.I.R.S.

b. Importance des stationnements de la Bernache cravant (*Branta b. bernicla*) à Yffiniac.

hiver	effectif maximum à Yffiniac	population mondiale	part de la population d'Yffiniac
1978-1979	1.150	143.000	0,8 %
1979-1980	1.260	166.000	0,8 %
1980-1981	2.500	Estimation 150.000	1,7 %

Évolution du cycle annuel de présence des Bernaches cravants (*Branta b. bernicla*) à Yffiniac .

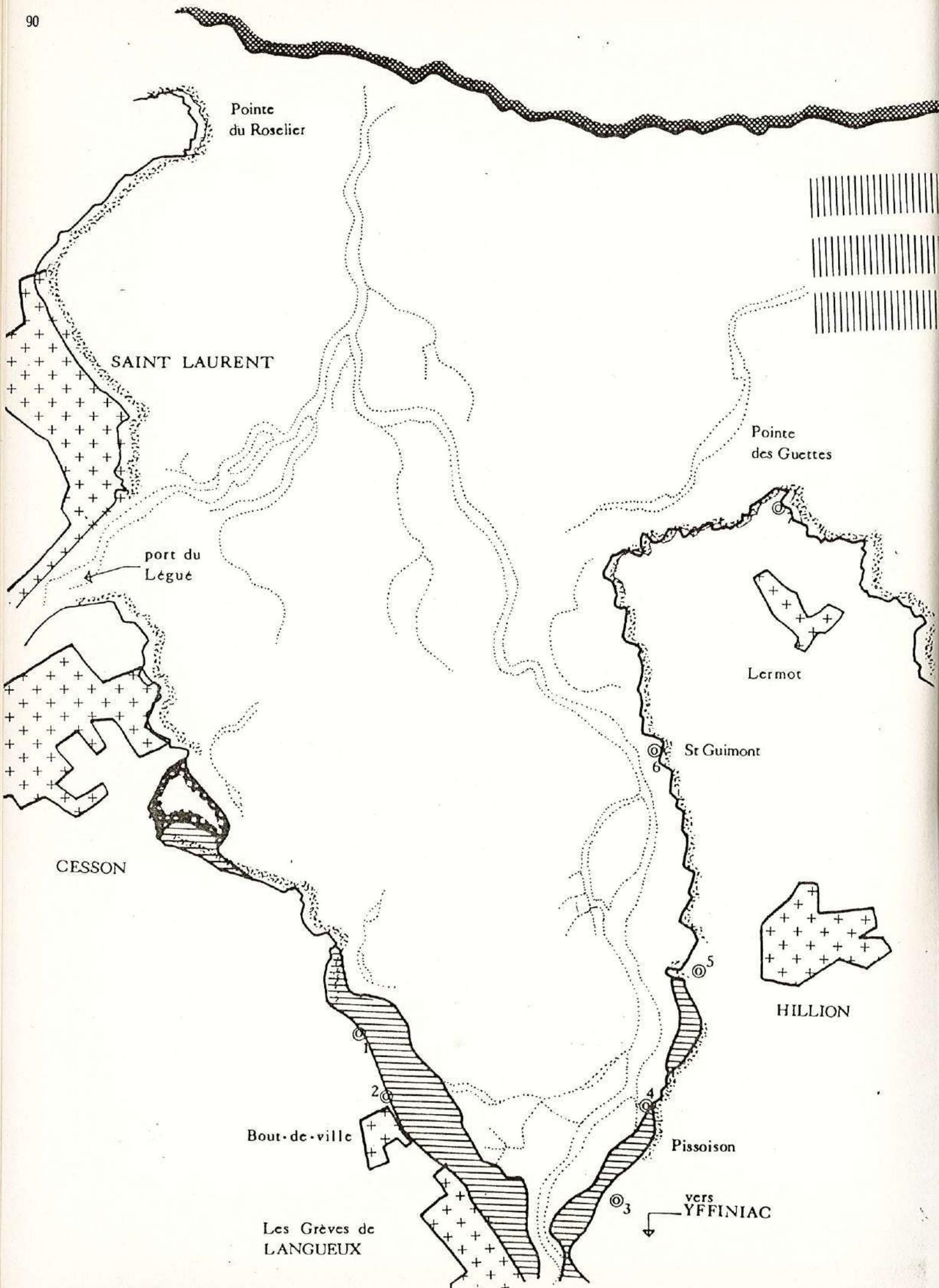
Sources : Archives B.I.R.S.

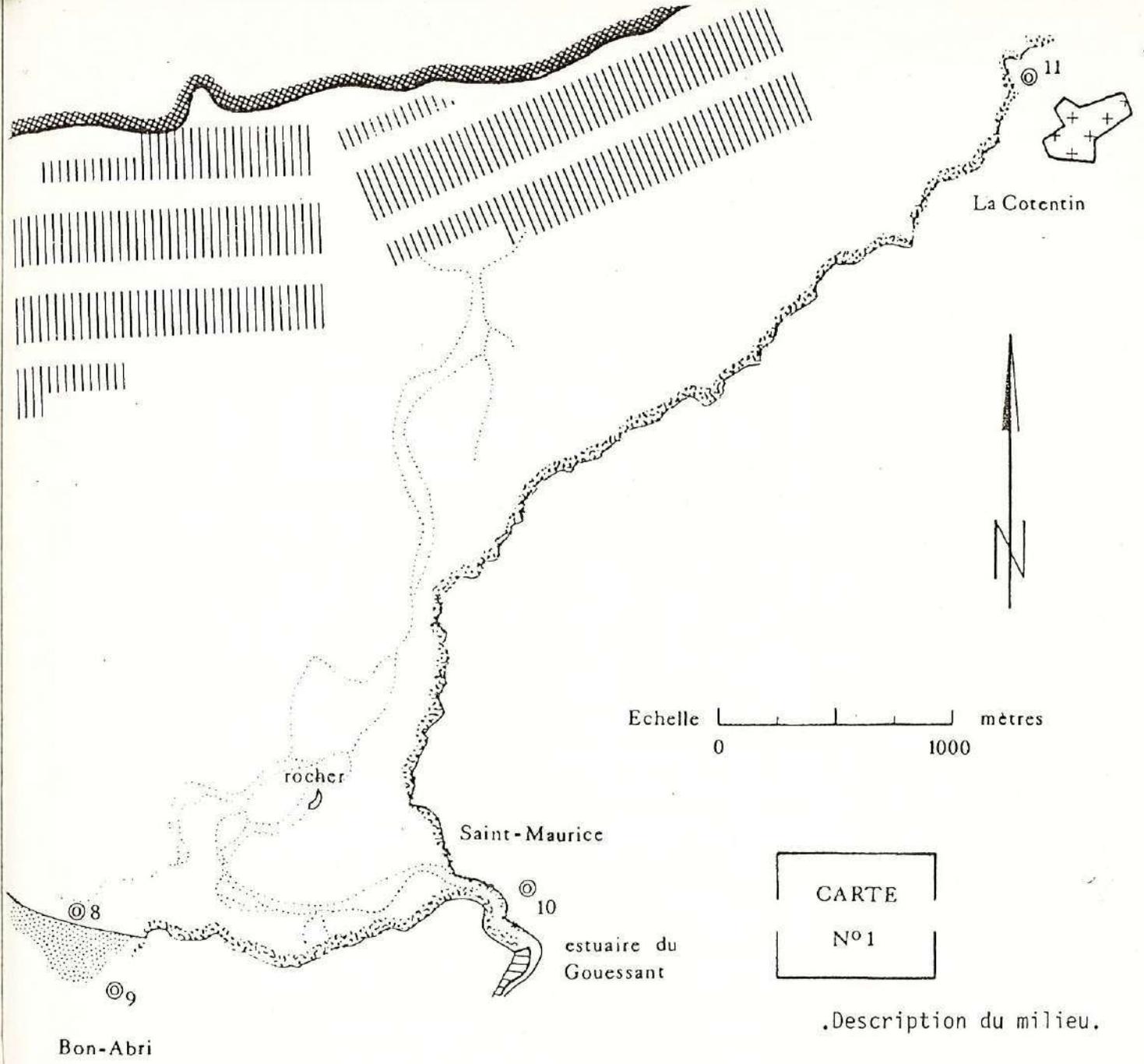


REPARTITION ET MOUVEMENTS DE L'AVIFAUNE
EN FONCTION DES MAREES

- Carte n° 1 : description du milieu
Carte n° 2 : répartition de l'avifaune par grande marée basse
Carte n° 3 : répartition à marée montante
Carte n° 4 : répartition par "moyenne" marée haute
Carte n° 5 : répartition par forte marée haute

Source : G.E.P.N. / S.E.P.N.B. Richesses de la Baie de St Brieuc. CDDP St Brieuc,
1978.



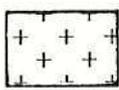
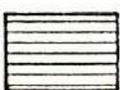


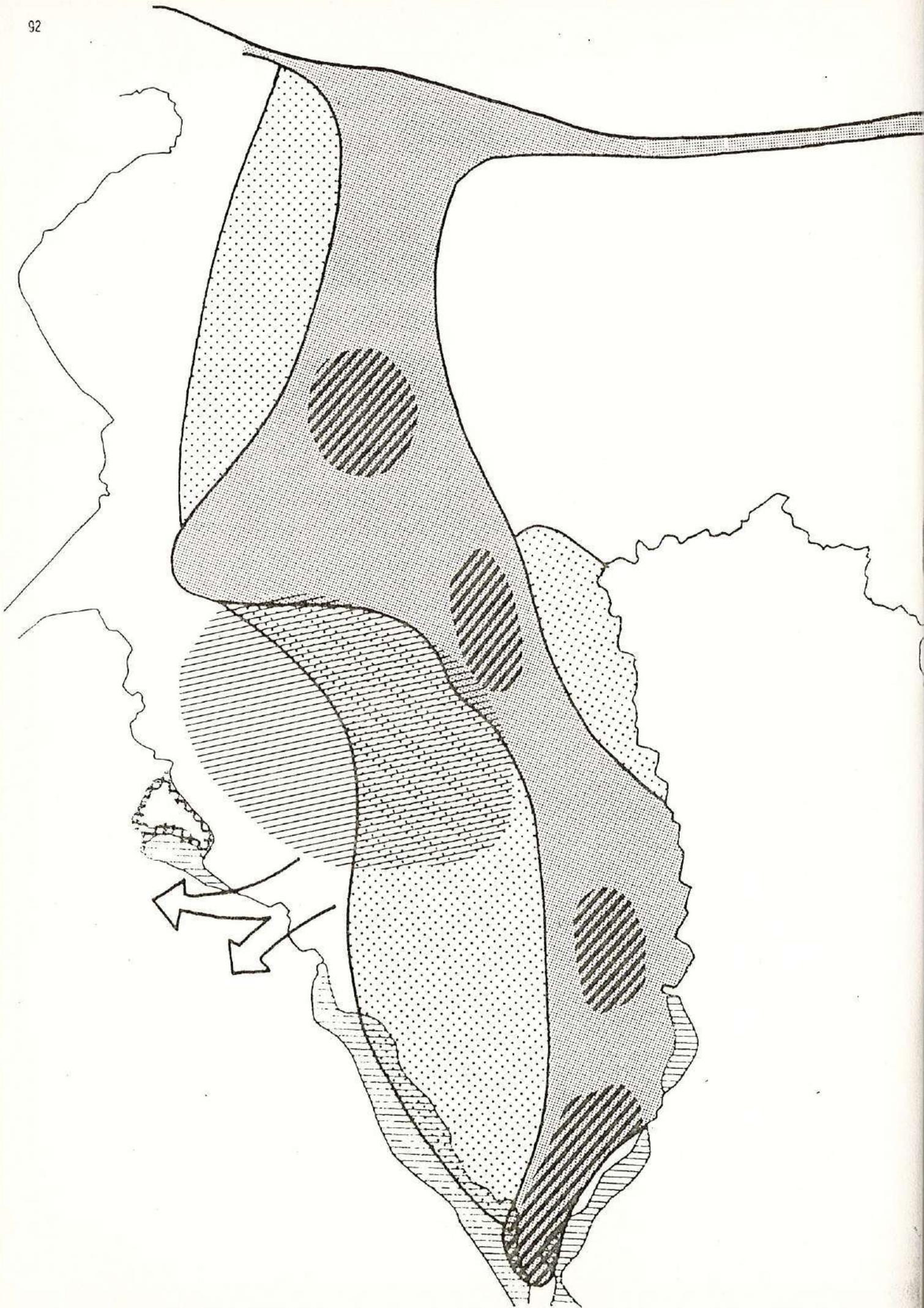
Echelle 0 1000 mètres

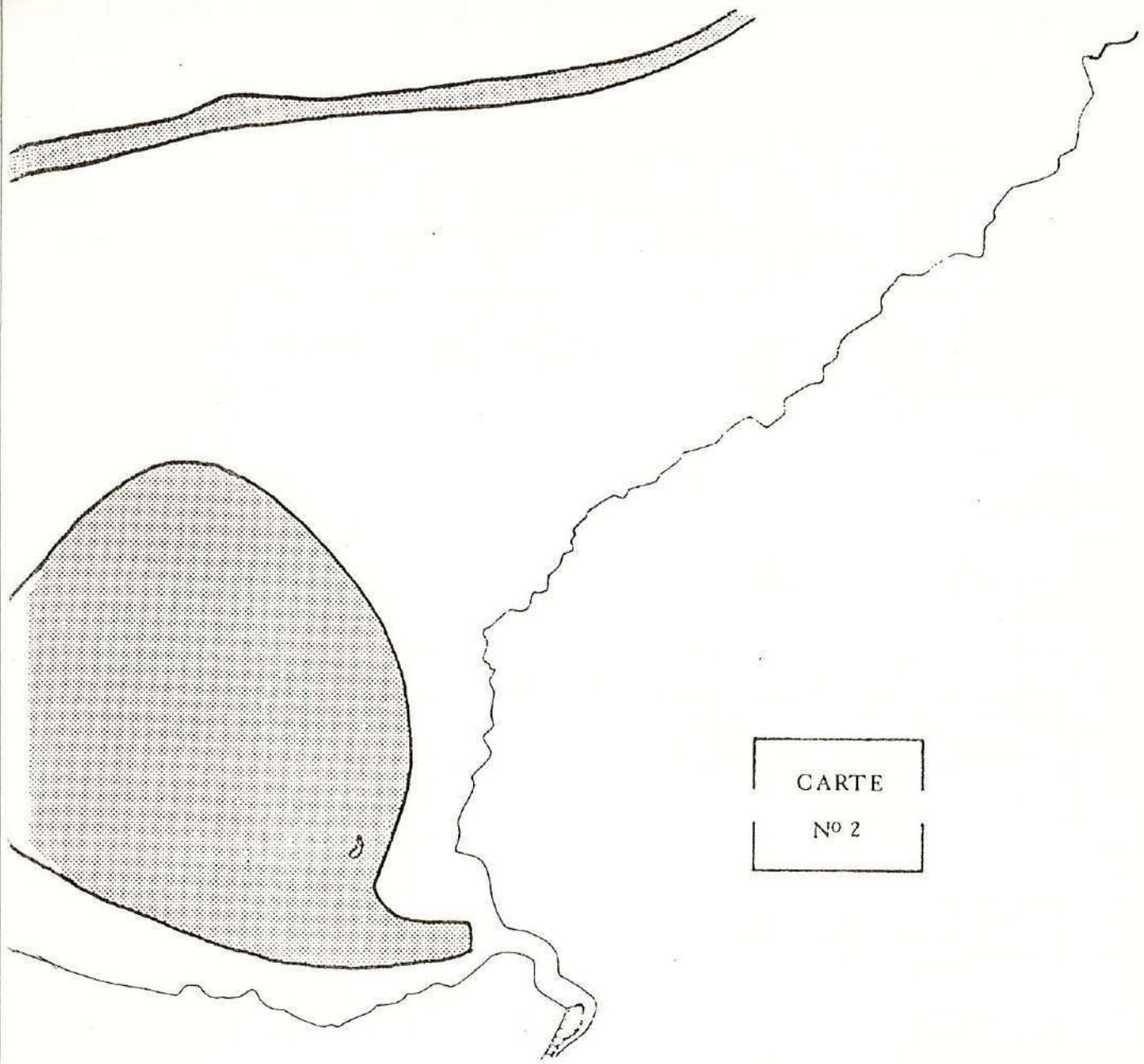
CARTE
N°1

Description du milieu.

LEGENDE

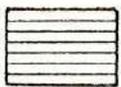
- | | | | |
|---|-----------------------------|---|---|
|  | limite des plus basses mers |  | zone urbanisée |
|  | côte rocheuse - falaise |  | remblai de la Grève des Courses |
|  | herou |  | bouchots |
|  | filière |  | Point d'observation
(le chiffre renvoie à la liste descriptive dans le texte). |
|  | dunes | | |





.Répartition de l'avifaune par grande marée basse.

LEGENDE



Herbe



remblai de la Grève des Courses



zone à forte concentration de Limicoles.



zone délaissée par les grands Limicoles,
mais bien exploitée par les petites espèces



zones préférentiellement occupées par les Anatidés

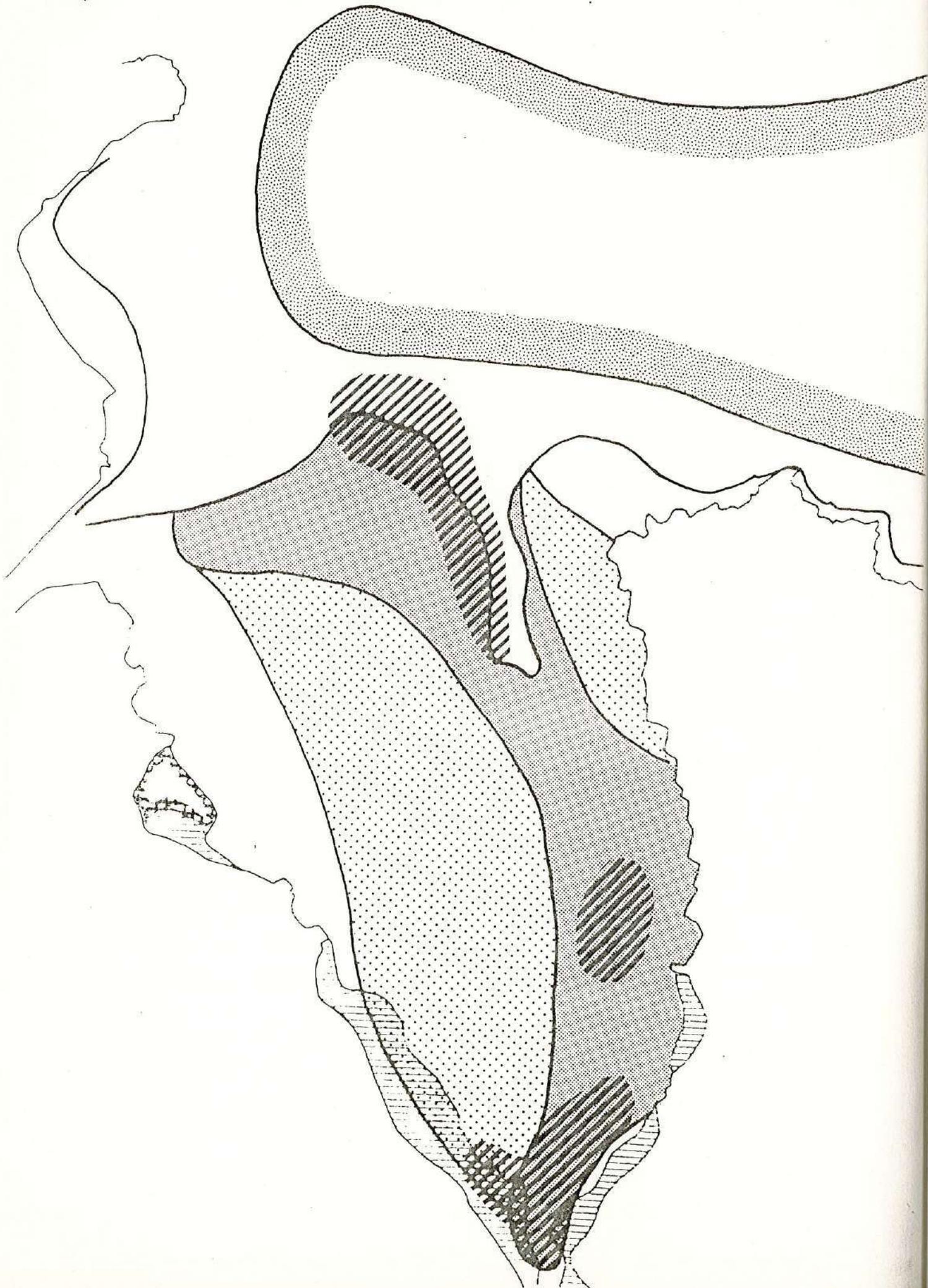


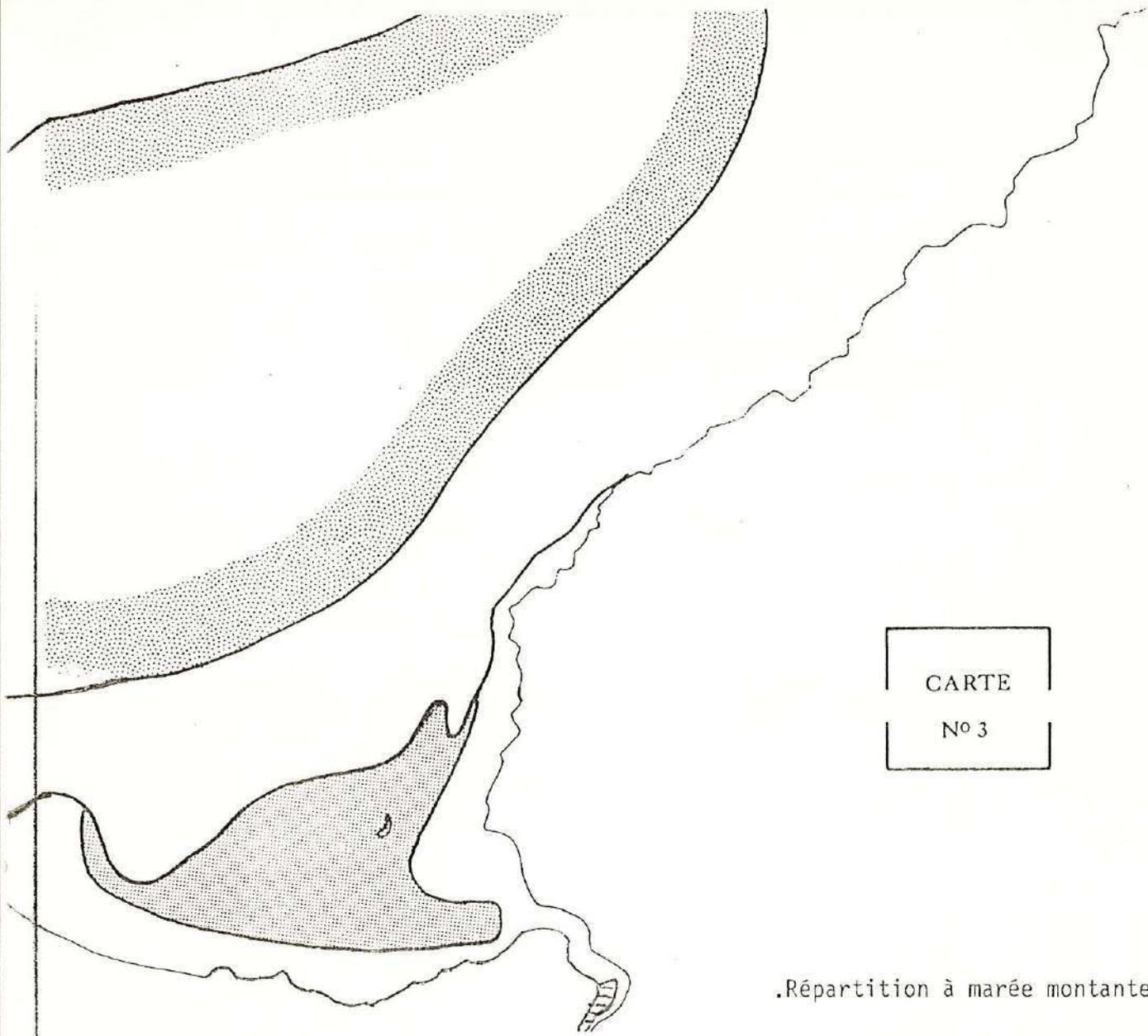
zone utilisée en halte migratoire



mouvements du Plover doré

(voir explications dans le texte)

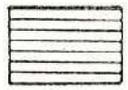




CARTE
N° 3

.Répartition à marée montante (=MB ME).

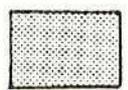
LEGENDE



herbu



remblai de la Grève des Courses



zone à forte concentration de Limicoles



zone exploitée essentiellement par les petits Limicoles

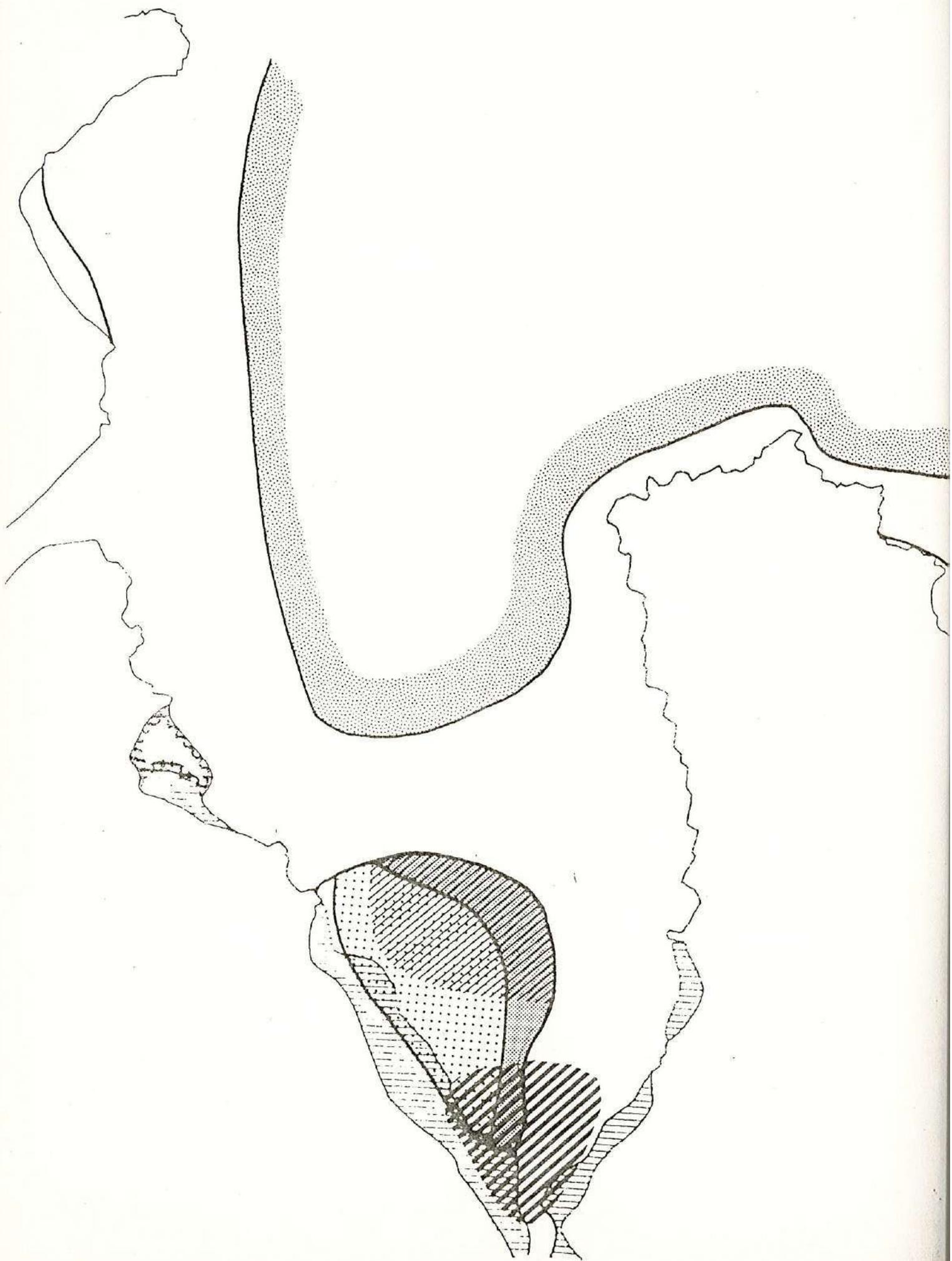


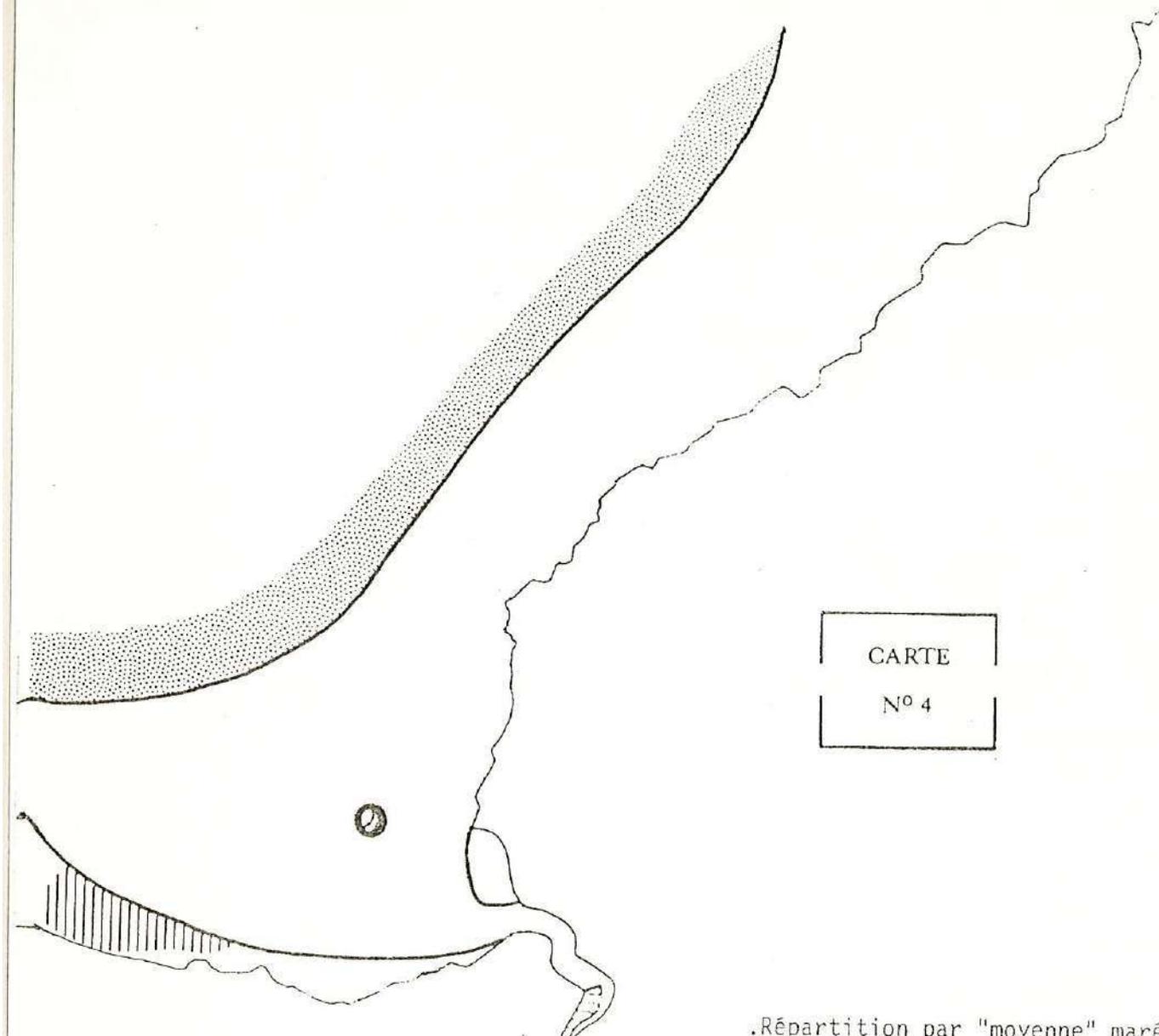
Anatidés de "surface"



Limite de la répartition des macreuses

(voir explications dans le texte)





CARTE

N° 4

Répartition par "moyenne" marée haute.

LEGENDE



herbu



remblai de la Grève des Courses



Forte concentration de Limicoles



Zone exploitée par les petits Limicoles



Zone de repos des Limicoles



Limicoles (migration de printemps)



Anatidés

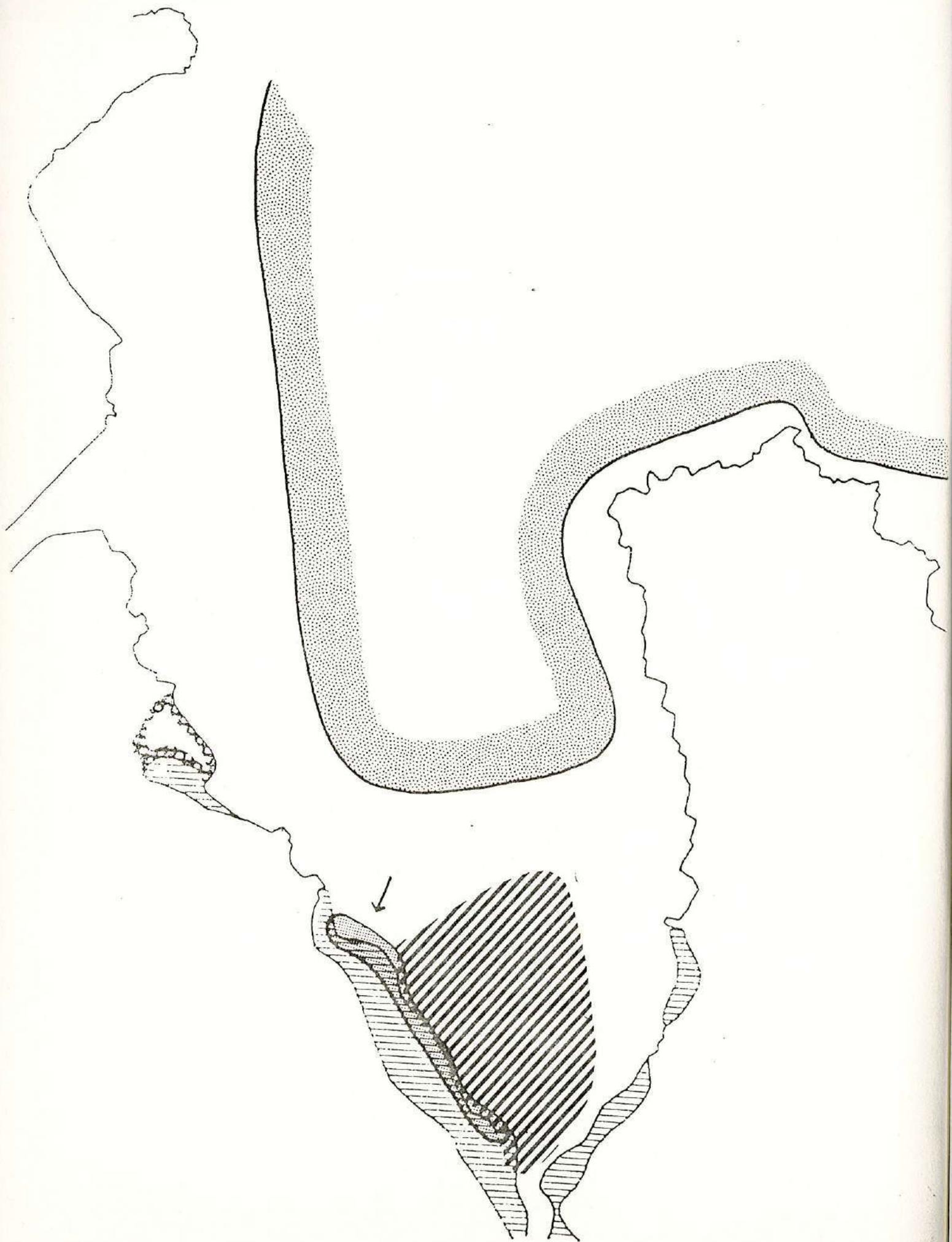


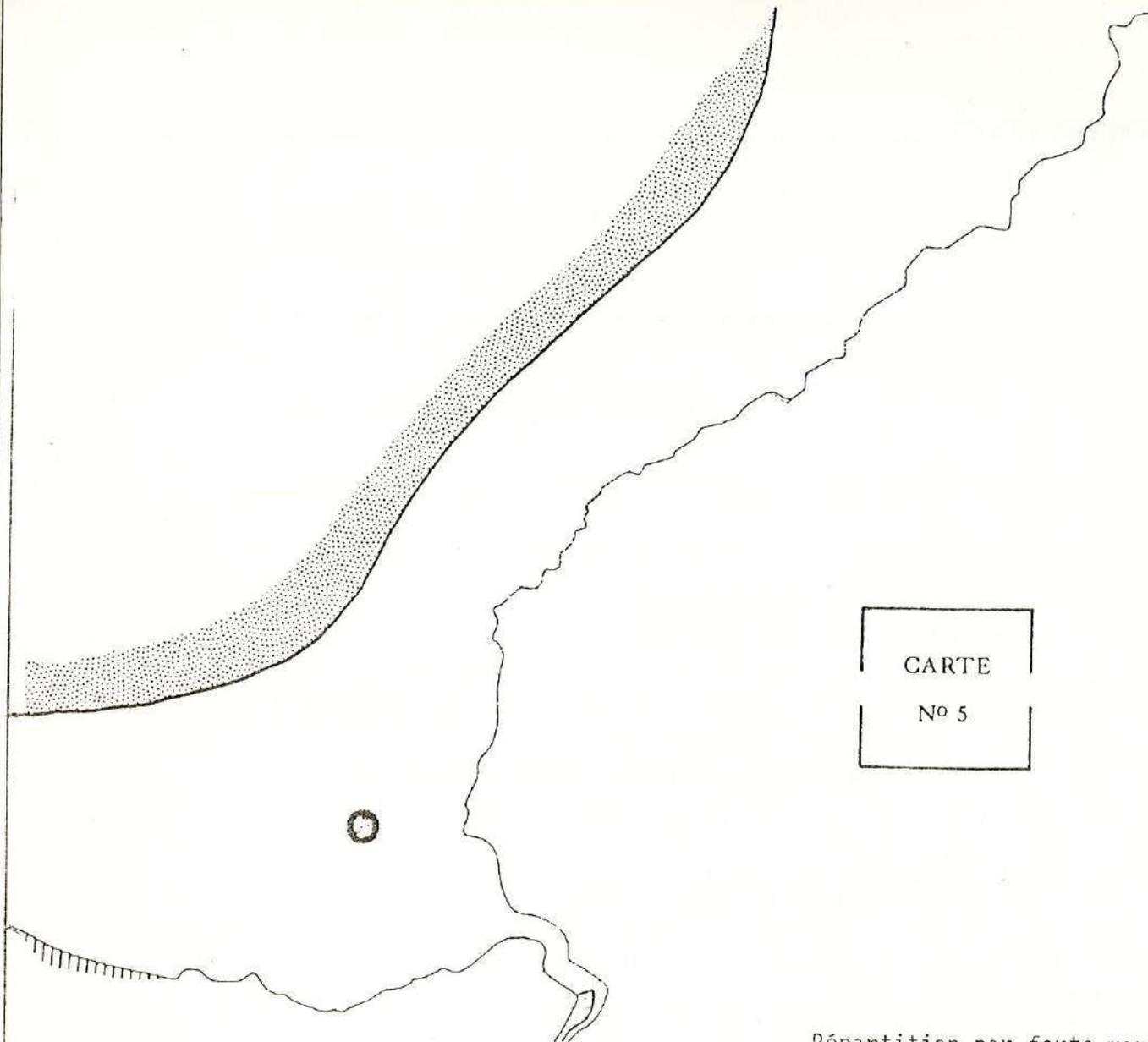
Macreuses et autres plongeurs



Roche-reposoir

(voir explications dans le texte)





CARTE
N° 5

.Répartition par forte marée haute.

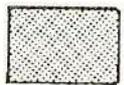
LEGENDE



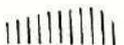
Herbu



remblai



forte concentration de Limicoles.
La flèche indique la zone de concentration maximale.



Limicoles (migration de printemps)



Anatidés



Espèces plongeuses



Roche-reposoir

(voir explications dans le texte)

LES ASSOCIATIONS VEGETALES DES VASES SALEES
DE L'ANSE D'YFFINIAC

LE MARAIS MARITIME DE L'ANSE D'YFFINIAC (fig.1)

LA SLIKKE C'est une surface inégale, vaseuse, recouverte à toutes les marées, qui occupe la partie supérieure de l'étage hydrohalin.

Sur la vase nue, des algues : des Cyanophycées (*Oscillatoria*, *Phormidium*,
Symploca, *Lyngbia*),
des Chlorophycées (*Enteromorpha*, *Vaucheria*),
des Diatomées très abondantes,

et puis les végétaux pionniers de la slikke, qui sont regroupés dans l'alliance du Salicornion.

Trois associations nettes y sont regroupées (fig.2) :

1. Les groupements pionniers à Spartines.

Dans l'Anse d'Yffiniac *Spartina maritima*, édifiatrice de schorre en endroit calme, régresse devant *Spartina Townsendii*, hybride vivace, plus robuste, qui croît dans l'eau de mer à la base de la slikke, formant des flots qui retiennent la tangué. Apparue près de Southampton en 1879, la Spartine de Townsend se propage par boutures transportées par les courants. En 1906 elle est à Isigny, en 1907 à St Vaast la Hougue, en 1930 à Avranches, en 1942 à Cancale, en 1952 dans l'Anse d'Yffiniac où elle s'est largement répandue depuis.

2. Le Salicornietum europaeae.

Il correspond à plusieurs groupements de plantes annuelles.

- *Salicornia europaea* : sur la slikke et les marigots qui entaillent le schorre.
- *Salicornia dolichostachya* : sur la vase ferme et graveleuse.
- *Salicornia ramosissima* : sur vase plus ferme, associée à *Suaeda maritima*.
- *Salicornia pusilla* dans les parties les plus sèches.

3. Le Salicornietum perenniis.

avec *Salicornia perennis*, vivace, formant des tiges longues et une végétation dense, cette association occupe le sommet de la slikke.

On y trouve également les autres espèces de Salicornes associées à *Suaeda*. Cette association consolide la slikke et permet aux plantes du schorre de s'installer.

LE SCHORRE

Il correspond aux dépôts les plus élevés, recouverts seulement par les très fortes marées (le schorre est très largement recouvert et disparaît sous les eaux des marées de 100 à 120 ; il se situe entre 10 et 12,5 m dans l'Anse d'Yffiniac).

C'est une surface plate où la végétation dense est coupée de rigoles profondes, sinueuses : les marigots, annexes de la slikke.

On y reconnaît trois types écologiques bien tranchés (fig.3) :

1. Le schorre inférieur est colonisé par l'alliance du Puccinellietum, c'est-à-dire la prairie à Obione et Glycérie maritime.

Elle occupe le maximum du schorre en deux associations :

- le Puccinellietum maritime, avec *Puccinellia maritima*, *Aster tripolium*, et quelques *Juncus*.
 - l'Obionetum portulacoïde où domine *Obione portulacoïdes*, portant une épiphyte : l'algue floridée caractéristique *Bostrychia scorpioïdes*.
- On y trouve aussi les plantes du sommet de la slikke.

2. La prairie marécageuse à Joncs et Carex occupe de larges espaces du schorre moyen et du schorre supérieur, voire du schorre inférieur si la dessalure est suffisante.

Cette prairie est importante en Bretagne nord et dans l'Anse d'Yffiniac du fait du climat et de la topographie.

A la base des falaises la permanence d'eau douce crée d'importantes zones marécageuses atteintes par les marées de vive-eau, colonisées par *Carex extensa* et *Juncus maritimus* ; si le milieu est faiblement humecté ou humide temporairement c'est le Juncetum Gerardii qui s'installe. Donc deux associations :

- le Junceto-caricetum extensae, avec caractéristiques : *Juncus maritimus*, *Carex extensa*, *Salicornia europaea* ; il s'installe sur la vase qui reste marécageuse l'été avec humidité stagnante salée, diluée par l'eau douce.
- le Juncetum Gerardii, caractéristiques : *Juncus Gerardii*, *Centaureum tenuiflorum*. Il s'installe sur les émergences d'eau douce venant de la falaise.

3. La pelouse maritime à Festuca arenaria et Agropyron pungens.

Elle est nettement xérophile, et colonise le schorre supérieur des milieux asséchés pendant l'été (alliance du festucion).

Trois associations :

- Agropyretum pungensi : avec *Agropyron pungens*, *Agropyron pycnanthum*, *Agropyron junceum*, et de nombreuses caractéristiques d'ordre (*Atriplex hastata*, *Limonium Dodartii*, *Armeria maritima*, *Parapholis incurva*, *Triglochin maritima*, *Cochlearia danica*, *Bupleurum tenuissimum*, *Artemisia maritima*, *Frankenia laevis*, *Spergularia marginata*, *Obione portulacoïdes*, *Limonium lychnidifolium*, *Beta maritima*).
- Cette association assure le passage à la végétation continentale et s'établit vers la cote 12 à 12,5 m.
- Artemisium maritimae : sur les pentes du haut schorre, avec *Artemisia maritima* et *Artemisia gallica*.
 - Festucetum arenariae sur les pentes sèches des buttes et talus du schorre, avec *Festuca juncifolia* (=arenaria) et *Bupleurum tenuissimum*.

LE PASSAGE A LA VEGETATION CONTINENTALE

- le passage au type xérophile ou subxérophile se fait par l'*Agropyretum pungensi*.

- le passage au type mésophile se fait surtout à partir du *Juncetum Gerardii*, aboutissant à la prairie mésophile à Flouve et Crételle. Ce *Juncetum* peut céder la place au niveau de la plus haute mer à un pré mouillé à *Gaudinia fragilis*, *Bromus mollis*, *Holcus lanatus*, *Juncus acutiflorus*. Plus haut apparaît *Cynosurus cristatus*, puis passage à la pâture à *Juncus inflexus* formant un étroit horizon à la partie supérieure du schorre.

- passage aux facies marécageux continentaux :

... si le milieu n'est pas trop humide, s'installe une végétation à *Potentilla anserina*, *Carex punctata*, *Carex distans*, *Carex vulpina*, *Oenanthe Lachenali*, *Samolus Valerandi*, et les espèces du *Junceto-caricetum extensae*.

... si le milieu est humide en tout temps, la végétation est celle des peuplements d'hydrophytes des prairies basses et des fossés d'écoulement. A l'extrême limite des marées persistent les hydrophytes des milieux saumâtres : *Scirpus maritimus*, *Scirpus Tabernaemontani*, puis faciès à *Phragmites communis*, *Baldingera arundinacea*, *Typha angustifolia*, *Alisma plantago*, *Iris pseudacorus*, *Lythrum salicaria*, *Epilobium hirsutum*, *Oenanthe crocata*, *Ranunculus sceleratus*, *Ranunculus omiophyllus*, *Peplis portula*.

AFFINITES DE LA FLORE DE L'ANSE D'YFFINIAC

Sur un total de 170 espèces atlantiques armoricaines, on n'en retrouve ici que la moitié. On note aussi une dégradation de l'élément méditerranéen, compensée toutefois par l'arrivée d'une quinzaine d'espèces circumboréales qui atteignent ici leur limite Sud.

D'autre part, des espèces intéressantes sont ici à la limite Est de leur aire : *Knautia maritima*, *Festuca ciliata*, *Lagurus ovatus*, *Polypogon maritimus*, *Trifolium Bocconeii*, auxquelles s'ajoutent les trèfles méditerranéens qu'on retrouve dans la région de La Hague : *Trifolium glomeratum*, *Trifolium squamosum*, *Trifolium suffocatum*, *Trifolium resupinatum*.

Nous sommes donc dans une zone charnière, carrefour entre le district de Basse-Bretagne, le district de Basse-Normandie, le district de Haute-Bretagne.

REFERENCES :

- CORILLION R. "Les halipèdes du nord de la Bretagne, étude phytosociologique et phytogéographique". Revue générale de botanique, Paris 1953.
 CORILLION R. "Phytogéographie des halophytes du nord-ouest de la France" Penn ar Bed, SEPNB 1961.
 Des ABBAYES H. "Flore et végétation du Massif armoricain. Flore vasculaire". Presses Universitaires de Bretagne, St Brieuc 1971.

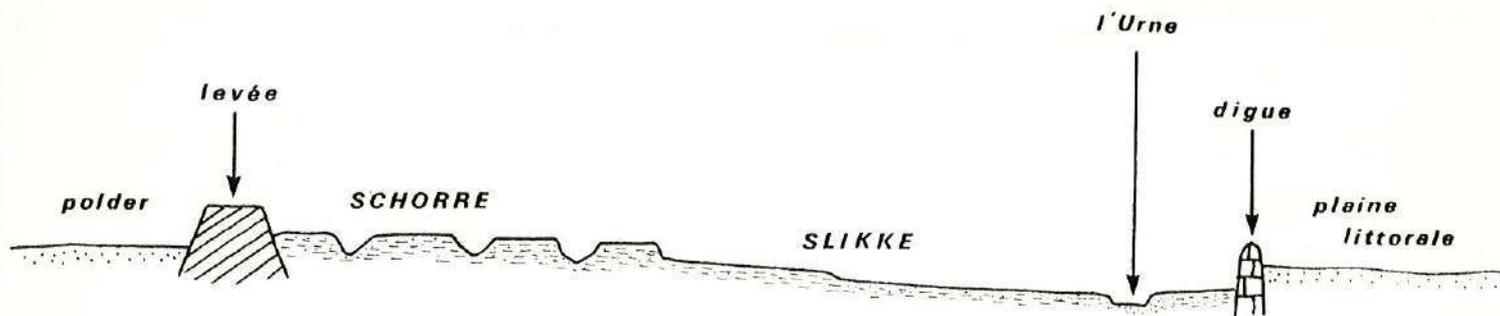


Fig.1 : Succession longitudinale des différentes zones du marais maritime au fond de l'Anse d'Yffiniac.

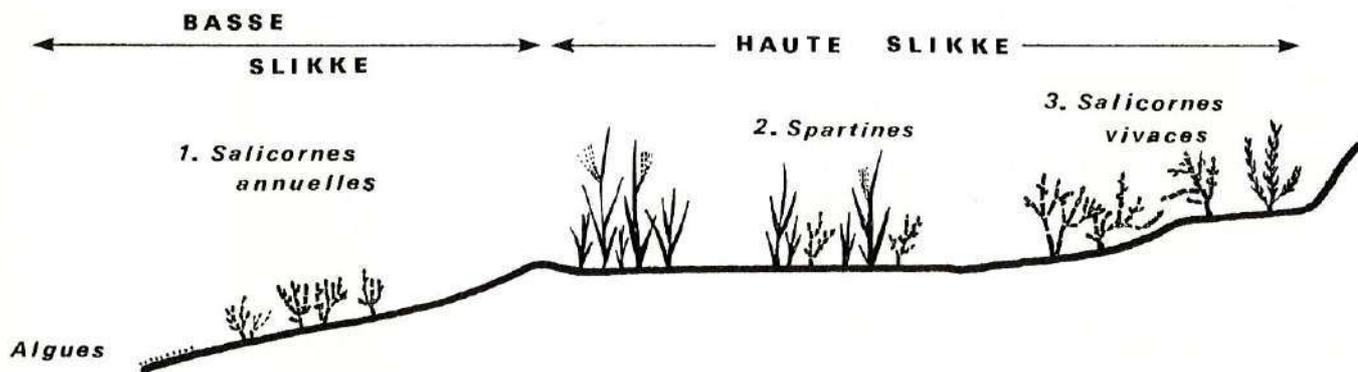


Fig.2 : Les trois associations de la SLIKKE.

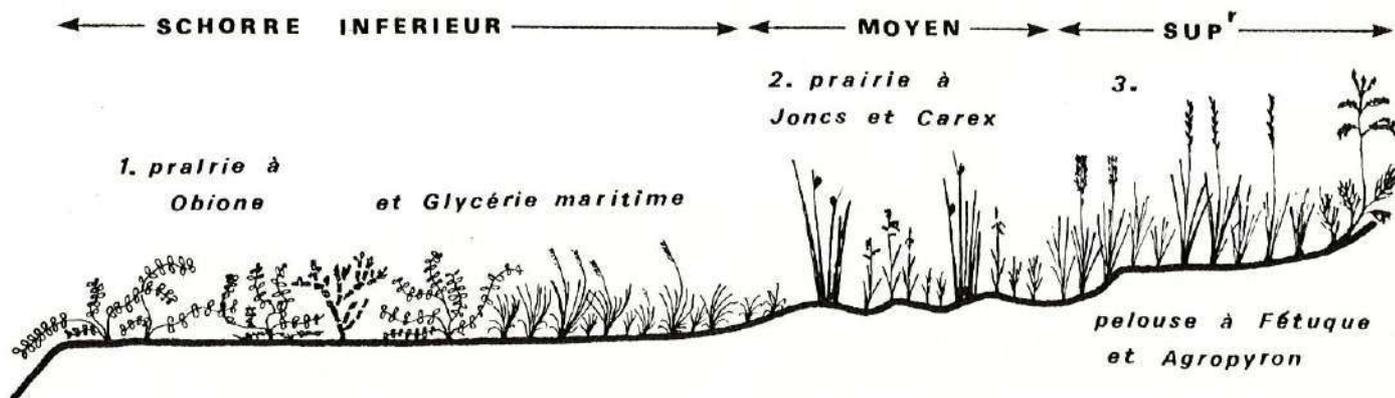


Fig.3 : Les trois types écologiques du SCHORRE.

LES FORMATIONS GEOLOGIQUES
DE L'ANSE D'YFFINIAC

Au niveau des falaises qui délimitent l'Anse d'Yffiniac affleurent des formations géologiques d'un grand intérêt :

- certaines sont très anciennes et posent encore bien des problèmes aux spécialistes ; de leur étude plus poussée pourrait dépendre une meilleure reconstitution de l'histoire régionale antécambrienne.

- d'autres datent du Quaternaire : limons et coulées de solifluxion.

INTERET GEOLOGIQUE DES FORMATIONS TRES ANCIENNES.

Trois ensembles, encore insuffisamment étudiés, peuvent y être distingués. Ils ont chacun leur intérêt propre, mais ce sont surtout les rapports entre ces trois ensembles et leur corrélation avec d'autres formations mieux connues (région d'Erquy ou du Trégor) qui mériteraient une étude approfondie.

- le "complexe de base d'Hillion" correspond à des terrains situés sur le versant Est, entre le bourg d'Hillion et celui d'Yffiniac ; ce sont des gneiss et amphibolites dont le prolongement vers l'Ouest correspond aux "amphibolites de Lanvollon".

- les roches volcano-sédimentaires qui affleurent entre le bourg d'Hillion et la pointe de la presqu'île forment le "complexe supérieur de la presqu'île d'Hillion". La structure et la tectonique de ces formations sont difficiles à déchiffrer.

- sur le versant Ouest de l'Anse, entre la pointe de la Grève des Courses et St Ilan, les fameux "poudingues de Cesson", alternant avec des micaschistes, leptynites et gneiss amphiboliques, sont considérés comme formant la base du Briovérien.

Leur ancienneté, la taille des galets qu'ils contiennent (certains ont de 60 à 80 cm de long et pèsent plus de 100 kg), la variété des roches qui s'y trouvent et les importantes déformations qu'ils ont subies depuis leur mise en place en font des formations géologiques du plus haut intérêt.

INTERET GEOLOGIQUE DES FORMATIONS QUATERNAIRES.

" La région de St Brieuc recèle, le long du littoral, un très grand nombre de belles coupes dans les dépôts quaternaires. Ces grandes falaises de limons jaunes, si caractéristiques des paysages du fond de la Baie, ont très tôt attiré l'attention des observateurs. De tout le littoral septentrional de Bretagne, c'est la région qui conserve les dépôts les plus épais, les plus complets et les plus riches d'enseignements pour la compréhension du Quaternaire armoricain " (MONNIER, 1973).

Dans la zone concernée par le projet de réserve de telles coupes se rencontrent sur les deux versants :

- à la Cage (Langueux) : très voisine des grandes coupes de la Grève des Courses, elle se trouve au Nord-est du village de La Cage, entre deux pointes rocheuses. On y observe les restes d'une plage ancienne.

- à Rissoison (Hillion) : sur une longueur de 175 m, cette coupe est formée surtout de limon récent, très desséché, avec de nombreux éboulis.

- à Pontreven (Hillion), la coupe correspond à la zone déprimée entre le château des Marais et le bourg d'Hillion.

- à l'Hotellerie (Hillion) le limon est en contact direct aux deux extrémités avec des roches très anciennes (schistes amphiboliques).

- à St Guimont la présence de fossiles, de coulées de solifluxion mélangées au limon, et enfin l'existence d'un niveau dunaire rendent la coupe d'un grand intérêt.

Il est important de protéger ces falaises limoneuses pour leur éviter les mêmes détériorations que celles qu'ont subies les falaises de la Grève des Courses (dépôt d'ordures de la ville de St Briec) et surtout la coupe du Valais " la plus précieuse pour la compréhension du Quaternaire... récemment détériorée par des travaux d'aménagement " (MONNIER, 1973).

REFERENCES :

- MONNIER J.L. 1973. Contribution à l'étude des dépôts quaternaires de la région de St Briec. Thèse Lab. anthr. préhist. Rennes.
- COGNE J. 1974. Le Massif Armoricaïn, dans DEBELMAS, Géologie de la France, Doin édit. Paris.
- DURAND S. 1977. Bretagne, Guides géologiques régionaux, Masson édit. Paris.

3. incidences socio-économiques du projet

1

DEMANDE DE CLASSEMENT DE L'ANSE D'YFFINIAC EN RESERVE NATURELLE

INCIDENCES SOCIO-ECONOMIQUES DU PROJET

ASPECTS NEGATIFS

1. Sur le plan économique.

- Pêche Incidence résiduelle, voire nulle, étant donné qu'il n'y a pas actuellement de valorisation économique du milieu concerné par la mise en réserve (seule incidence : interdiction de pose de lignes de fond, cette pratique est actuellement tolérée).
- Chasse Le statut actuel de la zone concernée ne serait pas modifié du point de vue de la chasse, puisque le milieu impliqué fait déjà l'objet d'une mise en réserve de chasse.
- Agriculture La zone du fond de l'Anse (versant Hillion) fait l'objet d'un pâturage très limité sur les herbus. L'intégration de ce secteur dans la réserve n'a pas pour conséquence de remettre en cause la possibilité de cette activité traditionnelle.
- Extraction de "marne" Cette activité (limitée à une seule exploitation) sera maintenue pour le bénéficiaire de la concession actuelle, sachant que tout renouvellement de celle-ci serait exclu après la cessation d'activité de l'entrepreneur.

2. Sur le plan touristique et des activités de loisirs.

Actuellement, l'Anse d'Yffiniac est peu fréquentée : quelques chevaux d'un club hippique, motos "vertes", voitures occasionnelles, quelques mouillages à St Guimont, pêcheurs à pied, promeneurs... la fréquentation la plus permanente - tout en étant elle-même très limitée - est le fait d'ornithologues.

En conséquence, le classement en réserve naturelle exigerait pour le moins que seuls les déplacements pédestres y soient autorisés.

Il ressort de l'énumération ci-dessus, qui se veut exhaustive, que le classement en réserve naturelle n'entraînera pas de mesures négatives importantes et ce dans tous les domaines d'activités.

A contrario, on pourra mieux mesurer les aspects positifs d'un tel classement.

ASPECTS POSITIFS

Face à une urbanisation croissante (extension, densification) de l'agglomération du grand St Briec et des communes avoisinantes, ce milieu naturel représente un patrimoine collectif qui déborde largement le seul cadre briochin puisque le projet MAR considère que cette zone humide présente un intérêt international.

Cet espace naturel où subsiste la vie sauvage présente un intérêt pédagogique indéniable, notamment pour les enfants, mais aussi pour les adultes.

Son classement en réserve naturelle permettrait de développer les activités d'animation et de découverte déjà engagées depuis plusieurs années par les associations locales signataires du projet.

1. Sur le plan économique.

La Baie toute entière est un réseau d'écosystèmes dans lequel l'estuaire, les vasières, les zones exondées, sont particulièrement propices à la vie marine.

Il s'agit d'un tout, et chaque strate du milieu considéré participe à la productivité globale.

La production de coquillages de la Baie de St Briec place cette façade maritime parmi les premières zones de production françaises : l'ensemble de ces activités de pêche et d'élevage est directement lié à la préservation de la qualité de ce milieu dans lequel tous les organismes vivants concourent à assurer le cycle de la chaîne alimentaire.

2. Sur le plan écologique.

La mise en réserve naturelle permettrait d'avoir une bonne maîtrise du milieu considéré et d'éviter ainsi toute dégradation préjudiciable à ce réseau d'écosystèmes.

La gestion contrôlée d'un tel ensemble doit permettre :

- d'assurer l'intégrité d'un milieu naturel particulier par beaucoup d'aspects sur la façade maritime des Côtes du Nord,
- de renforcer les mesures de protection propres au statut des espèces de l'avifaune séjournant dans ce site - sans nuire à l'aspect cynégétique,
- de maintenir ce site dans l'ensemble des milieux équivalents (à l'échelle européenne) en tant que halte migratoire.

3. Sur le plan éducatif.

Le classement de l'Anse d'Yffiniac en réserve naturelle permettra d'améliorer l'information et l'éducation de tous ceux qui portent un intérêt à la beauté du site, à la vie sauvage, aux activités du littoral :

- en développant une meilleure connaissance des "zones humides", zones trop souvent méprisées parce que jugées peu accueillantes...

- en faisant connaître les richesses ornithologiques de la Baie...

Pour éviter une fréquentation excessive des herbus et de l'estran, l'installation de postes d'observation est un élément indispensable du projet.

Diverses possibilités ont déjà été explorées par les associations locales : le poste de transformation désaffecté implanté près de La Cage pourrait constituer un bon observatoire pour une vue d'ensemble de l'anse. Pour une observation plus rapprochée, des emplacements semi-enterrés pourraient être installés à la pointe de La Cage et au Rocher aux Dames en Hillion.

EN CONCLUSION,

la mise en réserve naturelle du site n'aura que peu d'inconvénients, eu égard à son faible taux de fréquentation et au peu d'activités qui s'y déroulent, tout en permettant le maintien de quelques activités traditionnelles.

Nous pouvons affirmer que la richesse de la Baie ne se mesure pas seulement en termes de critères économiques ; cette richesse se manifeste aussi par son rôle complexe de zone à haute productivité végétale et animale, par son intérêt paysager et éducatif. Seul le renforcement de la protection de ce milieu peut permettre d'en assurer la pérennité, et ce pour le bien-être de l'homme.

**4. délimitation géographique de
l'emprise du projet de
réserve**

DELIMITATION DE LA ZONE MISE EN RESERVE AU SEIN DE
L'ANSE D'YFFINIAC

A. - PARTIE OUEST DE L'ANSE

▮ de la pointe sud de la grève des Courses jusqu'à l'embouchure de la rivière de l'Urne (dit Le Moulin de la grève).

énumération des sections limitrophes de la réserve, celle-ci étant délimitée par le niveau des plus hautes eaux :

⊙ - commune de LANGUEUX

- . section A. n° 1
- . section B. n° 1
- . section B. n° 2
- . section B. n° 3
- . section C. n° 3

⊙ - commune d'YFFINIAC

- . section B. (dite du Bourg) n° 1

B. - PARTIE EST DE L'ANSE

▮ de l'embouchure de la rivière de l'Urne (dit Le Moulin de la Grève) jusqu'à la Pointe des Guettes

énumération des sections limitrophes de la réserve, celle-ci étant délimitée par le niveau des plus hautes eaux :

⊙ - commune d'HILLION

- . section A. n° 3
- . section A. n° 4
- . section D. n° 3
- . section E. n° 3
- . section E. n° 4

C. - PARTIE NORD DE L'ANSE

▮ la réserve est délimitée dans sa partie nord par deux droites, l'une partant de la pointe des Guettes, l'autre de la pointe sud de la Grève des Courses et se rejoignant en un point x.

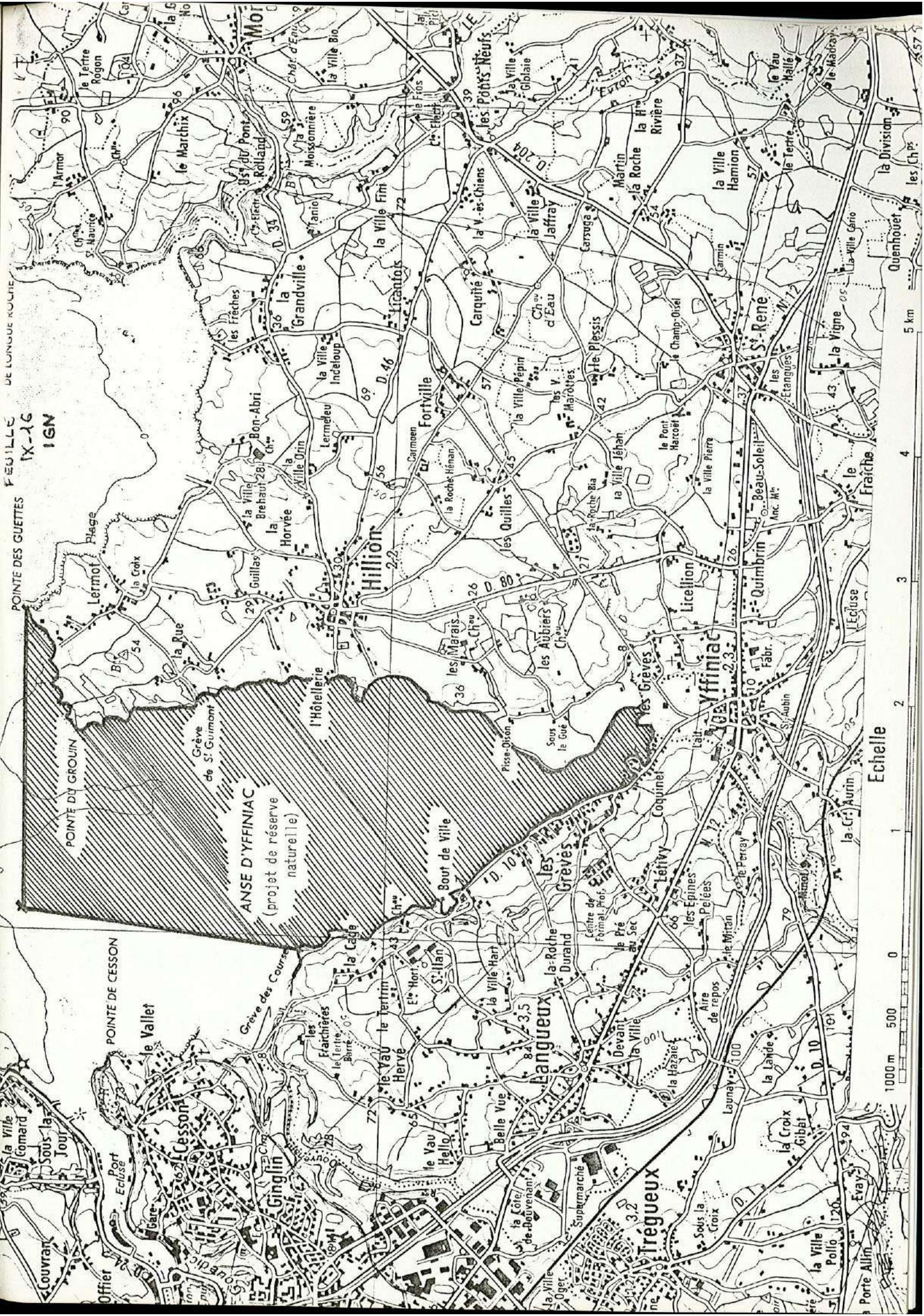
FEUILLE
IX-16
IGN

DE LONGUE ROUTE

POINTE DES GUETTES

POINTE DE CESSON

Couvrain
Offier
Gare
Eglise
Port
le Valet
Cesson
Ginglin



Echelle

1000 m 500 0

5 km

**5. projet de règlement intérieur
en vigueur sur le territoire
de la réserve**

PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR
EN VIGUEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA RESERVE

FAUNE

- 1- La faune est intégralement protégée.
- 2- Aucun prélèvement ni aucune introduction ne seront effectués sans l'avis favorable du Conseil scientifique.
- 3- Toute intervention sera soumise au Comité National de Protection de la Nature qui statuera sur toute dérogation.
- 4- Il est interdit de déranger volontairement les animaux par des cris, des bruits, des jets de projectiles ou par tout autre procédé.

FLORE

- 1- La flore est intégralement protégée.
- 2- Aucun prélèvement ni aucune introduction ne seront effectués sans l'avis favorable du Conseil scientifique.
- 3- Toute intervention sera soumise au Comité National de Protection de la Nature.

RICHESSSES INERTES

- 1- Toutes fouilles archéologiques ou toutes recherches géologiques ne pourront se faire qu'avec l'avis favorable du Conseil scientifique.

ACTIVITES

- 1- Toutes les activités industrielles, de mines ou de carrières sont interdites. Sont autorisées pour les prélèvements de marne les concessions déjà existantes sans possibilité d'extension, de reconduction ni de création.
- 2- Toute activité commerciale est totalement proscrite.
- 3- Les travaux publics ou privés ne pourront être autorisés qu'après avis favorable du Conseil scientifique.
Sont formellement interdits les comblements, les apports de matériaux, les décharges.
- 4- Toute activité militaire est interdite sur le territoire de la réserve.
- 5- Le survol civil ou militaire est interdit à moins de 300 mètres d'altitude.
- 6- Toute activité agricole est limitée aux surfaces déjà exploitées.
- 7- Les activités traditionnelles telles que la pêche à la ligne et la pêche aux coques sont tolérées.

ACCES

- 1- Toute circulation motorisée et tous stationnements de véhicules sont interdits, à l'exclusion des autorisations figurant aux alinéas concernant les activités industrielles et agricoles.

2- La divagation des chiens est interdite.

2

3- La vitesse des bateaux sera conforme à la réglementation en vigueur concernant la circulation nautique en bordure de plage.

SPORTS

1- L'accès à la réserve ne peut se faire qu'à pied.

2- La chasse est interdite en tout temps.

3- Tous concours de pêche ou de chasse sont interdits.

TOURISME

Le camping est interdit.

RESPONSABILITE

La responsabilité du gestionnaire est entièrement dérogée pour tout accident pouvant intervenir sur le territoire de la réserve.

DISPOSITIONS DIVERSES

1- Il est interdit de jeter des papiers, des boîtes de conserves, des bouteilles, des emballages, des détritrus de quelque nature que ce soit, des effluents, ainsi que tout objet incandescent ou enflammé.

2- Le déroulement de toute activité non prévue par le présent règlement sera soumis à l'approbation du Conseil scientifique.

3- Le Conseil scientifique se réserve la possibilité de modifier le présent règlement.